



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT 27 NOVEMBRE 2018

Administration : Pascal BERTEAUD (DG), Cécile ARCADE (SG), Sylvie CANDAS (DRH) avec Stéphanie VIDAL et Laure MATIGNIER.

Représentants du personnel Cfdt: Stéphane POULNOIS, Patrick FOURMIGUE. *Excusés* : Claude Guillet, Sylvie Deyris.

Le DG propose une minute de silence pour les deux collègues décédés à la DTerMed.

En réponse aux déclarations liminaires, le **DG** :

- « *Oui, notre pays a besoin de Cerema* ». Sur le passage de la loi ANCT au Sénat, il considère qu'il faut chercher comment le Cerema pourrait intervenir en quasi-régie pour les collectivités. En outre, la relation du Cerema avec l'Etat doit être clarifiée ; par exemple, dans les discussions avec la DIT du ministère, il constate que les DIR « utilisent » le Cerema de façon très différente. Pour lui, « on » a un vrai combat à mener avec le ministère pour éviter que la subvention en 2020 ne devienne inférieure à la masse salariale ; « on » doit montrer qu'on a fait tous les gains possibles d'efficacité avec Cerem'Avenir pour appuyer notre demande.
 - La **CFDT** reste dubitative sur l'optimisme volontariste du DG, mais on ne demande qu'à voir.
- **Attractivité des postes** au Cerema ? La DRH du Cerema travaille sur le sujet.
- Problème des **ISS** pour les agents qui ont quitté le Cerema ? La DRH répond être en contact régulier avec le ministère, mais que ce dernier est en sous-effectif.
- **Etats des lieux** pour Cerem'Avenir ? ils ne peuvent pas être nous être communiqués car ils doivent être préalablement examinés en CODIR début décembre.
- **Vote électronique pour les prochaines élections** : le DG s'y déclare très favorable. La DRH considère que si le ministère le décide, il faudra qu'il associe les opérateurs à l'avance, car il y a des coûts derrière cela.
- **Compte-rendu des CODIR Cerema sur l'intranet**. Le DG préfère une news bi-hebdo, mais reconnaît qu'il n'en est pas encore arrivé à ce niveau de communication souhaité.
- **Nouvelles directrices** ?
 - Pour la **DTerMed**, le DG confirme, sauf surprise, le nom de Gaëlle Berthaud évoqué par la **CFDT**.
 - Il en profite pour ajouter que pour la **DTerCE**, ce serait Séverine Bourgeois (actuelle directrice déléguée D4P).
 - Cécile Martin deviendrait Directrice de la **D4P**, dont elle assure actuellement l'intérim.
 - Pour la direction de la **DSTREI**, le DG n'a pas encore trouvé la perle rare.
 - La **CFDT** relève la féminisation croissante du CODIR du Cerema (5/18). Il reste une petite marge pour atteindre la proportion de 36% de femmes au Cerema, respectée par les syndicats sur leurs listes 😊

Nouvelle organisation concernant la DRH et le cabinet du DG (pour avis)

Préambule : la **CFDT** interroge le DG sur la structuration de la **DSI** en pôles, dès décembre 2018, alors que le chantier est en cours. La **SG**, qui coiffe la DSI, répond que ces pôles visent à faire travailler les 11 agents en équipe-projet. Elle rassure en disant qu'il n'y aura pas de chef de pôle, mais qu'à l'issue de Cerem'Avenir...

Nouvelle organisation de la DRH :

- le « *service des politiques sociales* » intègre les pôles « *action sociale* » et « *prévention, santé et sécurité* » (ex-SG).
- l'administrateur « *délégué du Siège* » devient « *délégué à l'accompagnement des transformations* » (sic !)
- création d'un service « *affaires transverses, coordination, synthèse* » (merci la simplification !).

Enfin, un **Cabinet** est créé, avec une cheffe de cabinet et trois collaboratrices, pour « *renforcer l'appui auprès du directeur général, du SG et de la DRH* ». Le DG estime que cela donne une meilleure visibilité à l'externe.

VOTE : 9 abstentions (dont 2 **CFDT**) et 1 pour (Unsa).

La **CFDT** verra à l'usage le fonctionnement de cette nouvelle organisation, au-delà des nouvelles étiquettes.

Bilan social 2018 (pour débat)

La **SG** explique que le temps a manqué à ses services pour faire la partie synthèse qui existait dans les versions des années antérieures. Elle présente des diapos pour illustrer ce bilan social 2017 avec quelques graphiques et commentaires. Quelques chiffres à retenir :

- 2 888 agents au 31/12/2018. Age moyen 44 ans et 6 mois.
- 149 agents en moins en 2017 ! Seulement 209 arrivées contre 358 départs (dont 99 en retraite)
- La part des femmes a augmenté très légèrement de 0.5 point en 2 ans.
- Le nombre de contractuels a doublé en 2 ans (de 2.7 à 5.3 %, dont 0.7% d'apprentis).
- Le % de cat A est passé de 36.2 à 39.6 % en 2 ans. Le DG estime que le repyramidage passé n'a pas forcément été « choisi » du fait des difficultés de recrutements en B.
- Travailleurs handicapés : le Cerema ne respecte pas le seuil de 6% et donc a payé 302 k€ au fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP).
- CET : en augmentation régulière. La CFDT demande la taille du stock de jours de CET, « dette » du Cerema vis-à-vis de ses agents. L'administration n'est pas en mesure de le sortir aisément de SITT qui doit encore s'améliorer.
- Temps de travail, semaine de 4,5 j ou 4j. Le **DG** veut remettre sur le métier ces sujets, mais après la stratégie, donc plutôt au 2° semestre 2019.

La **CFDT** souhaiterait qu'un cadre unique soit donné aux 11 DT pour l'établissement de leurs bilans sociaux « locaux », car le bilan social de l'établissement ne fait pas de détail par DT, ce qui masque les écarts par rapport à la « moyenne ».

On ressent que le DG, la DRH, la SG, absents en 2017, ne se sentent guère « engagés » par ce bilan. La **CFDT** attend celui de 2018, qui devrait sortir mi-2019, en espérant une vraie analyse des données.

Point sur les chantiers « Cerem'Avenir » (pour information)

Le **DG** estime que le dialogue social pourra commencer mi-janvier 2019, les pilotes des 11 chantiers ayant rendu leurs rapports avec des scénarios pour le 7 janvier.

Le Comité Technique d'Etablissement (CTE) en débatera fin janvier.

Puis, enquête auprès des agents, de mi-février à mi-mars, date à laquelle le DG prévoit un séminaire des cadres, pour présenter la stratégie quasi finalisée.

Le CTE sera de nouveau réuni fin mars, avant le Conseil d'Administration.

Le DG confirme la tenue de réunions informelles avant les CTE.

La **CFDT** s'interroge sur le contenu et l'objectif attendu du questionnaire, qui sera préparé par un cabinet privé.

Le **DG** répond ne pas être opposé à une consultation des représentants du personnel sur le questionnaire.

Activité de formation (pour information)

La note présentée vise à mettre en œuvre le principe réglementaire que la formation à l'externe est donnée :

- **soit au nom du Cerema**, dans le cadre des missions de l'agent et sur son temps de travail, dans le cadre de la programmation ou de conventions :
 - sauf exception, le nombre de jours est plafonné à 20/an et la rémunération à 25 €/h.
- **soit à titre personnel**, sur les congés, après autorisation de cumul d'activités.

Le DG constate qu'un tas d'organismes de formation vient solliciter les spécialistes et experts du Cerema pour donner des formations de tous côtés. Il estime le total à 4 000 jours par an, ce qui représente une perte financière notable pour le Cerema et un manque de reconnaissance de son action dans ce domaine.

Pour les formations déjà engagées, les pratiques locales passées sont tolérées jusqu'à mi-2019.

La note pourra évoluer en fonction de ce qui sera constaté en 2019. La DRH veut recenser les formateurs pour bâtir un vivier et l'ouvrir plus largement qu'actuellement.

La **DCDC** va recruter une directrice de la formation pour prendre en charge l'aspect « politique de formation ».

La **DAGEF** commencera à travailler début 2019 sur l'outil de facturation à bâtir, pour que le Cerema se fasse payer dans le cadre des conventions à proposer à nos partenaires.

La **DRH** dispose déjà des retours des 11 SG ; elle peut encore recevoir les remarques des syndicats.

Compte personnel de formation (pour information)

La **DRH** indique que les formations seront lissées sur l'année, pour éviter que les premiers demandeurs soient les premiers servis. La **CFDT** demande le budget réservé au CPF en 2019.

La **DRH** répond 7 000 €, somme utilisée les années passées dans le cadre du DIF.

La **CFDT** estime qu'il faudra faire preuve de souplesse si les demandes sont plus importantes que supposées.

Cadre de l'action sociale (pour information)

Un document très complet a été élaboré par les membres de la **COPAS**, Commission d'Orientation Pour l'Action Sociale au niveau de l'établissement Cerema.

La **CFDT** salue l'animation de l'action sociale par Laurence PROST et Emilie FERRUT. Pour autant, la **CFDT** estime que l'instruction « *action sociale au Cerema* » comporte certaines lacunes.

1) assise juridique

Comme les établissements publics ne sont pas couverts par l'arrêté MTES d'octobre 2014, il nous semble indispensable d'être plus clair dans l'adhésion du Cerema à ce texte, pour pérenniser l'organisation actuelle de l'action sociale au Cerema. Pour la **CFDT**, les textes de création des CLAS et, grâce à notre intervention, d'une COPAS ne protègent pas suffisamment les acteurs, dont les présidents de CLAS. Par exemple : si l'un d'eux s'estime lésé dans sa progression de carrière, sur quels textes peut-il baser son recours ? Aussi la **CFDT** demande le Cerema écrive dans l'instruction que l'arrêté de 2014 est « *applicable et opposable* » en son sein, en remplaçant les termes « *CCAS et CRCAS* » par « *COPAS* ». Enfin, comme tout texte, il doit inclure ses modalités de modifications voire d'abrogation.

2) COPAS

L'instruction indique que la COPAS est "*en lieu et place du CCAS et des CRCAS*", or ce n'est pas le cas. La COPAS, malgré nos demandes, ne traite pas de l'aspect « *arbitrage budgétaire* » pour les actions collectives proposées par les CLAS. La **CFDT** salue le travail de la COPAS pour la construction d'une action social d'établissement, mais constate que, pour les actions collectives, il n'y a pas de coordination faute d'arbitrage. Nous en sommes encore aux CLAS des ex-CETE, qui montent des actions à la (faible) hauteur des autorisations financières locales.

En conséquence, la **CFDT** propose d'ajouter que la COPAS peut donner un avis au DG sur les propositions d'actions collectives mutualisées et/ou coordonnées, afin d'en répartir équitablement le financement. Cela implique d'amender le texte de création de la COPAS pour y ajouter cette mission.

La **DRH** prend note de ces demandes et fera une analyse juridique.

Enfin, elle souligne l'urgence de reconduire les conventions avec le **CGCV** et la **FNASCE**.

RenoïRH (pour information)

La **DRH** présente Typhanie DESBAT, nouvelle arrivante au Siège, pour travailler comme chef de projet RenoïRH. Cet outil va remplacer ReHuciT, VisioM et Mobilité devenus obsolètes. Bascule le 1^{er} juin 2019.

Un outil unique et partagé intègrera Gestion administrative, Pré liquidation de la paye, Gestion de la mobilité.

L'agent pourra accéder à son dossier via un espace libre-service.

RenoïRH intègre les fiches de postes ; cela sera l'occasion de formaliser les organigrammes à partir des 70 emplois-types recensés au Cerema. Le **DG** considère que ce travail va permettre la remise à plat de pratiques locales.

Le **DG** trouve que les liens pour la gestion RH entre le ministère et ses établissements récents comme VNF et Cerema sont particulièrement compliqués.



Vos représentants au Comité Technique d'Établissement

Claude GUILLET	TSDD	DTer NC
Stéphane POULNOIS	TSDD	DTer EST
Sylvie DEYRIS	SACDD	DTer CE
Patrick FOURMIGUE	ITPE	DTer MED

Déclaration liminaire Cfdt:

Nous voilà réunis pour un dernier CTE, à la veille des **élections** professionnelles. Comme en 2014, la **CFDT** tient à remercier nos collègues "*supports*" dans les **équipes des SG et RH**, pour faire face au surcroît de travail occasionné. Dès le début de l'année prochaine, nous demandons un **retour d'expérience** collectif de ces scrutins, sans attendre 2022, pour nous interroger notamment sur le **passage au vote électronique** que pratiquent déjà d'autres ministères.

Quel bilan la **CFDT** tire-t-elle du mandat 2015-2019 qui s'achève ? Un travail conséquent sur les nombreux chantiers ouverts, avec plus ou moins de concertation. Certains ont fini par aboutir, comme le RITT, le télétravail... D'autres sont toujours en suspens cinq ans après la création du Cerema, comme la **formation donnée** et le **Compte Personnel de Formation**, points à l'ordre du jour de cette séance. Quant à la **stratégie**, elle évolue et se décline au rythme des ministres, des DG et des baisses d'effectifs... Malgré cela, pendant ces quatre années, la **CFDT** s'est efforcé d'avoir une attitude **constructive** au sein de ce Comité Technique du Cerema, **en privilégiant la proposition à la posture**.

La **CFDT** réaffirme son profond attachement à l'action sociale et à ses acteurs au sein du Cerema. Nous avons entendu le discours de la direction générale de ne pas remettre en cause l'organisation actuelle. La **CFDT** veut s'assurer de la pérennité de l'organisation de l'action sociale et garantir aux acteurs, présidents et secrétaires de CLAS, la même protection qu'au sein du Ministère. Pour ce, nous avons transmis récemment des propositions au service du dialogue social.

Monsieur le directeur général, vous avez lancé les **11 chantiers Cerem'Avenir**. Votre 12° chantier, sans devenir les travaux d'Hercule, aurait pu être le **dialogue social**, auquel vous dites être attaché. Pourtant, aujourd'hui, vous avez inscrit le point Cerem'Avenir pour simple "*information*" et vous ne nous livrez qu'**une pauvre note, d'une page**, avec un calendrier au contenu encore bien flou. Quand donnerez-vous aux représentants du personnel de la "*matière*", au moins l'**état des lieux** ? Un diagnostic ne vaut que s'il est partagé ! En fin de processus Cerem'Avenir, vous prévoyez une "*vaste enquête auprès des agents*" pour "*finaliser la stratégie de transformation du Cerema*". Baromètre, référendum ou poudre aux yeux ? La **CFDT** vous demande d'être consultée sur le fond et la forme de cette enquête.

**Notre conception du dialogue social, ce n'est ni le fait accompli,
ni la consultation au dernier moment, quand tout est ficelé !**

Autre illustration, le **bilan social 2017**, inscrit aujourd'hui pour "*débat*". Contrairement aux années précédentes, ce pavé de 73 pages ne comporte quasiment plus que des tableaux de chiffres, sans le moindre commentaire et encore moins d'analyse. Par contre, nous avons droit à votre "*éditorial*" et à quelques pages de présentation de la nouvelle posture du Cerema pour **2018** et suivantes. Dans un bilan **2017**, on frise le "*hors-sujet*". Monsieur le directeur général, qu'attendez-vous de ce "**débat**" ?

Trois points divers pour finir cette intervention liminaire :

- les agents qui quittent le Cerema se retrouvent encore avec des problèmes de versement de leurs **ISS**.
- toujours pas le moindre **compte-rendu des comités de direction 2018 du Cerema sur l'intranet**. Est-ce un choix délibéré de votre part ?
- enfin, pouvez-vous nous confirmer la nomination prochaine, à la tête de la DTerMED, de Gaëlle Berthaud, actuellement directrice régionale Paca de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ?

Dans l'attente de vos réponses, merci de votre attention.

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AU



Cerema